

Madame, Monsieur

Adresse

.

**Fédération Départementale
des Chasseurs de Maine-et-Loire**
Enquête "nuisibles"
Les Basses Broses - BOUCHEMAINE
CS 50055
49072 BEAUCOUZE CEDEX

La liste des espèces classées « nuisibles » est définie par l'arrêté ministériel. De plus, chaque année, le Préfet doit fixer la liste de certaines espèces, dites espèces « susceptible d'occasionner des dégâts » par la législation, créant des nuisances aux activités humaines.

Les espèces figurant actuellement sur la liste nationale sont : **Ragondin, Rat musqué, Corneille noire, Corbeau freux, Pie bavarde, Etourneau, Fouine, Martre, Renard.**

Au niveau local, le préfet a également classé le **Pigeon ramier** comme espèce nuisible, après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, au titre de la prévention des dommages importants aux activités agricoles.

Afin d'argumenter notre dossier, nous avons besoin de chiffrer le plus précisément possible les dégâts et nuisances faites par **chacune** des espèces d'animaux, même si la détermination de l'auteur des nuisances est particulièrement difficile pour les petits carnivores.

Aussi je vous invite à remplir le plus précisément possible le tableau joint en mettant « espèces indéterminées » dans la colonne **Espèces responsables** si vous n'avez trouvé aucun indice ni vu aucun animal ou si vous n'êtes pas sûr de vous. Vous pouvez également faire une déclaration sur le lien suivant esod.chasse49.fr.

La constatation des dégâts se fait grâce à des indices relevés sur le terrain de passage de l'animal, on peut se baser sur les indices suivants : **les traces de pattes, les crottes, les plumes ou l'identification de l'animal.**

Précisez si ces dégâts ont été faits sur **semis, bêche ensilage, cultures, élevage en plein air, isolation d'habitation, ...** Indiquez de même dans cette colonne le montant estimé des dégâts subis et le pourcentage des dégâts par rapport à la valeur possédée.

PERIODE du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Je soussigné certifie sur l'honneur avoir subi des dommages tels que décrits ci-dessous, sur le territoire de la commune de

I - Dégâts aux cultures

Cultures	Surface détruites et dommages estimés	Espèces responsables ¹	Cultures	Surface détruites et dommages estimés	Espèces responsables ¹
Blé			Lupin		
Orge			Maïs		
Avoine			Colza		
Tournesol			Autres (à préciser)		
Pois				Volume détruit	
Haricot			Ensilage		

II - Dégâts sur les animaux d'élevage

Animaux	Nombre d'animaux détruits et dommages estimés	Espèces responsables ¹	Animaux	Nombre d'animaux détruits et dommages estimés	Espèces responsables ¹
Poules			Paons		
Poulets			Lapins		
Canards			Porcelets		
Oies			Agneaux		
Pintades			Faisans		
Dindes			Autres (à préciser)		
Pigeons					

¹ Ragondin, Rat musqué, Corneille noire, Corbeau freux, Pie bavarde, Etourneau, Pigeon ramier, Fouine, Martre, Putois, Belette, Vison d'Amérique, Renard.

Commentaires :

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE

A..... le

Signature

A retourner à :

FDC 49

Les Basses Brosses BOUCHEMAINE - CS 50055
49072 BEAUCOUZE CEDEX

Ou par mail à fdc49@chasseurdefrance.com